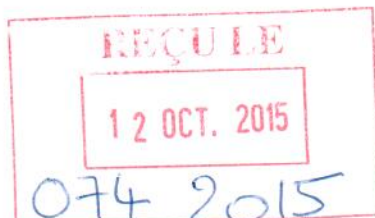




Le 07 OCT. 2015

Le Premier président

1504506



POUR ACTION
POUR INFO
BC

*cher*  
Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 22 septembre, dans lequel vous réagissez à la publication du rapport sur la masse salariale de l'État et m'invitez à une table ronde le 18 novembre prochain.

Je me vois malheureusement dans l'obligation de décliner votre aimable invitation, mes engagements ne me permettant pas de me rendre disponible à cette date.

Sachez que le rapport auquel vous faites référence a été demandé à la Cour par la commission des finances du Sénat ; il vise à identifier les leviers de maîtrise de la masse salariale qui pourraient être mobilisés afin de respecter les objectifs d'évolution des dépenses publiques fixés par les pouvoirs publics.

En effet, le Parlement a adopté, dans la loi de programmation des finances publiques pour la période 2014-2019, un objectif ambitieux de maîtrise de la masse salariale de l'État, limitant la progression de celle-ci à 250 millions d'euros par an. Or la croissance tendancielle de cette masse salariale, compte tenu des paramètres actuellement en vigueur (gel du point, stabilité des effectifs, diminution des enveloppes catégorielles), est de 700 millions d'euros par an. Le respect de l'objectif voté par le Parlement implique donc la recherche de 450 millions d'euros d'économies supplémentaires. La Cour a identifié plusieurs leviers permettant de respecter les engagements voulus par les pouvoirs publics.

La Cour soulève par ailleurs les inconvénients qu'il y aurait à prolonger indéfiniment la politique salariale menée actuellement et relève d'autres moyens de maîtriser l'évolution de la masse salariale publique. Elle le fait en réexaminant notamment le bien-fondé de plusieurs dispositifs mal ciblés, coûteux et peu efficaces. Elle constate ainsi que les grilles salariales et les conditions d'avancement réduisent l'attractivité des parcours professionnels dans certains corps de la fonction publique, que les régimes indemnitaires sont trop hétérogènes et n'incitent pas à une amélioration des performances, et que la mobilité des fonctionnaires dans l'intérêt du service est globalement insuffisante.

**Monsieur Bruno Collignon**

Président fédéral  
de la fédération autonome  
de la fonction publique territoriale  
96, rue Blanche  
75009 PARIS

Contrairement à ce que certaines réactions à la publication de ce rapport ont pu laisser croire, la Cour ne développe donc aucune « obsession » contre les fonctionnaires, et son rapport n'est pas le brûlot anti-fonction publique que certains ont présenté. La Cour insiste d'ailleurs sur la nécessaire rénovation de la gestion de la fonction publique, qui implique de dégager des marges de financement supplémentaires afin de renforcer l'attractivité des métiers.

Pour cette raison, la Cour estime important que les mesures susceptibles d'être prises afin de limiter la progression de la masse salariale et d'assurer la soutenabilité des finances publiques dégagent aussi les marges budgétaires nécessaires à l'attractivité de long terme de l'administration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées *sv*

*les meilleures -*



**Didier Migaud**